

Image not found or type unknown



Violences conjugales : les Finances publiques protègent la confidentialité des victimes

Actualité législative publié le **26/11/2024**, vu **548 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, petit juriste généraliste bénévole à BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Violences conjugales : les Finances publiques protègent la confidentialité des victimes

Face aux violences conjugales, la direction Générale des Finances publiques (DGFIP) assure désormais la confidentialité des informations personnelles des victimes grâce à un nouveau dispositif pleinement opérationnel.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.economie.gouv.fr/actualites/violences-conjugales-les-finances-publiques-protègent-la-confidentialite-des-victimes>